



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

Le conseil de la susdite municipalité siège en séance ordinaire ce lundi 15 mars 2021 à 19 h 00 par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Monsieur, Louise Magnan, Shirley Drouin et Pascal Cauchon, formant la totalité des membres de ce conseil. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par visioconférence Microsoft

Teams : Madame Christine Genest, directrice générale.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la loi.

RÉSOLUTION NO. 2021-03-61

SÉANCE HUIS CLOS – VISIOCONFÉRENCE MICROSOFT TEAMS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire et a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 19 mars;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence avec l'application Microsoft Teams.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence avec l'application Microsoft Teams.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-62

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté en maintenant le varia ouvert pour les sujets nouveaux.

ADOPTÉE



RÉSOLUTION NO. 2021-03-63

**ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX
DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER ET DU 1 ER MARS 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dans les délais prévus copie des procès-verbaux de la séance du 15 février et du 1^{er} mars 2021, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les procès-verbaux de la séance du 15 février et du 1^{er} mars 2021, soient adoptés tels que rédigés.

ADOPTÉE

AFFAIRES RELEVANT DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION NO. 2021-03-64

ADOPTION DES COMPTES AU 3 MARS 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR M. PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil municipal de Saint-Ubalde approuve la liste des comptes présentée par le maire en date du 3 mars 2021 comprenant les :

Comptes payés au 2 mars 2021 (Chèque no 9552 À 9571).....	120 055.22 \$
Les prélèvements automatiques pour les services d'utilité publique au nombre de 24 (4518 à 4541 incl.) au montant de.....	24 194.17 \$
Les comptes à payer au 4 mars 2021 au montant de..... (Chèques no. 9571 à 9609 incl.)	121 397.90 \$
TOTAL	265 647.29 \$

ADOPTÉE

Dépôt rapport rémunération mensuelle du 31 janvier au 27 février 2021.

Le maire dépose le rapport de la rémunération totale brute mensuelle incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour la période du 31 janvier au 27 février 2021 pour un montant de **54 924.25 \$**.

Dépôt rapport rémunération annuelle 2021

Le maire dépose le rapport de la RÉMUNÉRATION totale brute annuelle 2021 incluant les cotisations d'employeur versées pour les élus (es) et tous les employés municipaux pour un montant de **113 073.17 \$**.

Rapport mensuel de suivi budgétaire au 27 février 2021

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation copie du rapport mensuel de suivi budgétaire au 27 février 2021.



Directeur des travaux publics : rapport d'activité

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois de février 2021 du directeur des travaux publics.

Directeur de la sécurité publique : rapport d'activité

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu avec leur avis de convocation une copie du rapport d'activité du mois de février 2021 du directeur de la sécurité publique.

Directeur des loisirs : rapport d'activité

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation une du rapport d'activité du mois de février 2021 du directeur des loisirs.

Période de questions :

Début : 19 h 08

Fin : 19 h 10

RÉSOLUTION NO. 2021-03-65

ENTENTE CRJ MUNICIPALITÉ (ÉQUIPEMENT CUISINE COMMUNAUTAIRE)

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre le CRJ et la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sera maintenant propriétaire des installations de la cuisine communautaire à l'aréna;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil accepte de payer un montant de 5 500.00 \$ au CRJ afin de prendre possession des installations de la cuisine communautaire à l'aréna.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION
DU PROJET DE RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2021
RELATIF À LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

Je, soussigné, M. Pascal Cauchon, conseiller au siège numéro 5, donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, un règlement uniformisé relatif à la sécurité et à la qualité de vie sera adopté en vue de remplacer le règlement uniformisé numéro RMU-2019 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Je, soussigné, M. Pascal Cauchon, conseiller au siège numéro 5, dépose le projet de règlement intitulé : Règlement uniformisé numéro RMU-2021 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Conseiller, siège # 5

RÉSOLUTION NO. 2021-03-66

**MANDAT AU MINISTRE DES FINANCES POUR RECEVOIR ET OUVRIR LES
SOUMISSIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 1065 DU CODE MUNICIPAL**



ATTENDU QUE conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite ;

ATTENDU QUE les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du Ministère des Finances;

ATTENDU QUE l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065, pour cette municipalité et au nom de celle-ci;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
APPUYÉ PAR : M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil mandate le Ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-67

**PARTICIPATION FINANCIÈRE AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE
PORTNEUF POUR L'ANNÉE 2021**

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au Ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12) ;

CONSIDÉRANT QUE le Service de transport adapté de Portneuf est pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1er juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06- 2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 décembre 2018, par la résolution # 2018-12-307, la municipalité de Saint-Ubalde a pris part au renouvellement de cette entente qui prendra fin le 31 décembre 2024;

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la municipalité de Saint-Ubalde confirme l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2021;

QUE la municipalité de Saint-Ubalde confirme sa participation financière annuelle pour 2021 au montant de 2 755 \$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO. 2021-03-68

COMMANDITE ÉCOLE SECONDAIRE SAINT-MARC.



IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE la municipalité de Saint-Ubalde achète une commandite un montant de 90.00 \$ afin de participer au financement de l'album des finissants à l'école secondaire Saint-Marc.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2021-03-69

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ÉGLISE AU FONDS AGRIESPRIT

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:

QUE le conseil accepte de déposer une demande d'aide financière pour le projet de transformation de l'église de Saint-Ubalde en centre multifonctionnel au Fonds AgriEsprit avant la date limite fixée au 31 mars 2021 pour un montant de 25 000.00 \$

DÉPÔT DU BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de la correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Début : 19 h 16

Fin : 19 h 16

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut énumérées, sont projetées par le conseil municipal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15 mars 2021.

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION NO. 2021-03-70

FIN DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De lever la présente séance.

ADOPTÉE

Christine Genest
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Guy Germain
Maire